

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°2

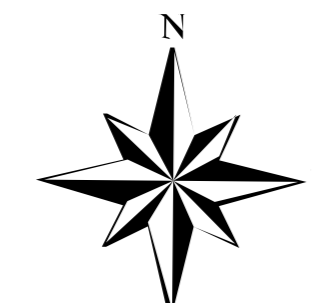
Pièce n° 5.2.1

DOCUMENT GRAPHIQUE GENERAL

1/2 000

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du :



- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 35% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 40% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 50% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 100% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Espace paysager protégé P1
- Espace paysager protégé P2
- Espace paysager protégé P3
- Bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme, où seules sont autorisées les extensions des constructions de moins de 20m², et ce jusqu'au 24 mars 2020
- Alignement d'arbre protégé
- Clôture à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Retrait de l'alignement imposé
- Protection du commerce et de l'artisanat au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES					
Les emplacements réservés (en vue de la réalisation de voies, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général, d'espaces verts) répertoriés au document graphique du règlement au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme sont les suivants					
N°	Destination	Adresse postale	Parcelle(s) cadastrales	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une aire de jeux pour enfants et réaménagement du trottoir (Régularisation domaniale)	3 rue du Dr Leray	AC 166	Ville d'Enghien-les-Bains	813 m ²
3	Aménagement d'une promenade piétonne le long du lac	71 av. de Ceinture	AH 171	Ville d'Enghien-les-Bains	2 812 m ²
4	Aménagement d'un espace public paysager (Presqu'île aux Reurs (régularisation domaniale))	28-30 Boulevard du Lac	AH 250, 251, 291, 293, 297	Ville d'Enghien-les-Bains	600 m ²
5	Équipement culturel et/ou touristique dans le cadre de la valorisation du patrimoine	26 bis Boulevard du lac	AH 9	Ville d'Enghien-les-Bains	4 880 m ²
6	Aménagement d'un espace public paysager (Régularisation domaniale)	24 Boulevard du lac	AH 233 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	280 m ²
7	Aménagement d'un espace public paysager (Régularisation domaniale)	72 rue du Général de Gaulle	AH 32 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	104 m ²
8	Réaménagement de l'entrée de Ville et réaménagement de l'espace public, piétonnier et élargissement du trottoir	70 Rue du G ^e de Gaulle 70 bis Rue du G ^e de Gaulle 72 Rue du G ^e de Gaulle	AH 276, 275, 31 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	70 m ²
10	Aménagement d'une voie piétonne dans le prolongement de la place Foch	11 Place du M ^e Foch	AB 334, 520	Ville d'Enghien-les-Bains	460 m ²
11	Création d'un espace public pour la liaison entre les rues de Mora et du Dr Leray	29/31 rue de Mora	AC 140 (en partie), 143	Ville d'Enghien-les-Bains	186 m ²
16	Élargissement du trottoir	1 bis à 3 bis Boulevard Cotte	AC 471, 470, 250, 251, 252, 253 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	225 m ²
17	Aménagement d'un espace public (régularisation domaniale)	3 bis Boulevard Cotte 28-30 Rue Malleville	AC 453, 455, 457	Ville d'Enghien-les-Bains	345 m ²
18	Élargissement trottoir (Régularisation domaniale)	22 bis Rue de Malleville 24 Rue de Malleville 26 à 28 ter Rue de Malleville	AC 382, 384, 386, 388, 390 et 392	Ville d'Enghien-les-Bains	222 m ²
20	Élargissement de voirie rue de Balzac et réaménagement des espaces publics le long de la rue de la Barre	68-70-72 Rue de la Barre 4 rue de Balzac	AD 195, 196, 201, 202 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	230 m ²
21	Aménagement d'un espace public paysager	1 rue Jules Regnaut	AE 166	Ville d'Enghien-les-Bains	177 m ²
22	Élargissement de voirie de 2 mètres en bordure de la rue de Malleville et de 8 mètres en bordure de l'avenue de Girardin	69 rue de Malleville 16 av. de Girardin	AE 83, 85, 86, 87 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	663 m ²
23	Extension du collège G. Pompidou	32 Rue de la Coussaye 158 Avenue d'Enghien	AE 107, 131	Ville d'Enghien-les-Bains	619 m ²
24	Requalification paysagère Allées Vertes	Allées Vertes	AE 211, 221, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 254, 255, 347, 57 et 58 (en totalité ou en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	2 000 m ²
25	Espace vert public - structure d'accueil loisirs sans hébergement pour les enfants	1 rue de la Barre Place Edmond Taspin (parc Sainte-Joanes)	AE 230	Ville d'Enghien-les-Bains	24 114 m ²
26	Création d'un débouché des allées Vertes sur l'avenue de Girardin	9 rue de Curzay	AE 81	Ville d'Enghien-les-Bains	725 m ²
29	Requalification paysagère des Allées Vertes et création d'un espace public	Allées Vertes	AE 206 (en partie), AE 16 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	247 m ²
30	Régularisation d'emprise domaniale et accès public à la médiathèque G. Sand	9 bis rue de Mora	AC 214 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	6 m ²
TOTAL					40 277 m²

Les emplacements réservés (en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements) répertoriés au document graphique du règlement au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme sont les suivants

Localisation	Secteur du PLU	Part de la surface de plancher réservée au logement locatif social	Références cadastrales	Superficie ou des terrains
A 72-74 avenue de Ceinture	UG	100% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AC 382	1 714 m ²
B 8 rue de la Libération	UAa	40% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AC 463 et AC 464	720 m ²
C 1 Rue Blanche	UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AB 326, 327	160 m ²
D 1 rue du Général de Gaulle 111 à 109 Av. de la Division Leduc	UAa	50 % de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AB 547, 546, 545	678 m ²
E 1 bis Boulevard Cotte	UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AC 470 et 471	395 m ²
F 57 rue Philippe Darts	UG	40% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AH 55	1 868 m ²
G 68-70-72 rue de la Barre 2-4 rue de Balzac 6-10bis rue G. Sand	UAa	50 % de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AD 196, 197, 202, 206, 937, 216	841 m ²
H 70 Rue du G ^e de Gaulle 70 bis Rue du G ^e de Gaulle 72 Rue du G ^e de Gaulle 1 Bd du Lac	UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AH 276, 275, 31	506 m ²
K 1-5 rue de Malleville	UAa	35% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AD 811, 809, 808	1 061 m ²
L 6bis-6ter rue de la Coussaye	UAa	35% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AE 97, 272, 357, 358, 369, 370	2 410 m ²
M 208-210-212 Av d'Enghien	UAa	35% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AE 324, 146, 147, 148, 149	2 407 m ²
TOTAL				12 780 m²